

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
DE ROÉÉ**

Référence : HQD-1, doc.1, p.7

« Ce comité identifiera de nouvelles approches personnalisées qui, par rapport aux approches prévues par le Distributeur, devront couvrir des segments de marché moins réceptifs ou générer des taux de participation plus élevés, tout en affichant une rentabilité comparable. »

Question 1 : Veuillez préciser pourquoi une approche plus personnalisée doit nécessairement se limiter aux segments de marché moins réceptifs ou générer des taux de participation plus élevés.

Réponse:

Précisons d'abord que le programme de diagnostic énergétique personnalisé proposé par le Distributeur a été accepté par la Régie et est adapté à une majorité de clients résidentiels. En développant une ou des approche(s) plus personnalisée(s), le Distributeur veut s'assurer d'identifier et de rejoindre les segments de marché où un taux de participation de l'approche par Internet ou par la poste risque d'être plus faible. De plus, le fait de générer des taux de participation plus élevés pour un segment de marché ou l'ensemble augmente la probabilité d'atteindre, voire dépasser, l'objectif fixé dans les délais prévus et ce, toujours en respectant ses critères économiques et financiers (CTR, TP et impact sur les revenus requis).

Question 2 : Une approche qui ne répondrait pas à ces deux critères mais qui, par exemple, permettrait d'augmenter les économies par participant serait-elle considérée par Hydro-Québec ?

Réponse:

Une approche qui ne répondrait pas à ces deux critères mais qui permettrait d'augmenter les économies par participant serait considérée par le Distributeur, tout en affichant une rentabilité comparable.

Préambule : « Ces approches seront validées dans le cadre d'un projet pilote. »

Question 3 : Compte tenu que des projets pilotes ont déjà démontré leur efficacité dans des municipalités comportant des caractéristiques différentes, notamment ceux de réalisés jusqu'à maintenant par Négawatts Inc. à Laval et à Métabetchouan, en collaboration avec Hydro-Québec, qu'est-ce qui justifie une nouvelle validation de ces approches personnalisées par d'autres projets pilotes ?

Réponse:

Il faut tout d'abord préciser le type de collaboration que le Distributeur a apporté aux projets d'efficacité énergétique à base communautaire que Négawatts a réalisé à Laval et à Metabetchouan. Ces projets, entièrement conduits par Négawatts, ont reçu de l'aide financière du Distributeur. Mais rappelons que le Distributeur n'a pas procédé à l'évaluation de ces projets.

Metabetchouan et Laval représentent, respectivement, un milieu rural/petit village et une banlieue à profil socio-démographique et à habitation plutôt homogènes. Négawatts souhaite démontrer, avec la collaboration du Distributeur, que l'approche communautaire peut être transposable à l'ensemble de la province. Le milieu urbain comprenant la majorité de notre population, on se doit de réaliser un projet pilote spécifiquement dans ce milieu qui représente des caractéristiques bien distinctes (grande variation de types d'habitation, présence de plusieurs communautés ethniques, profil socio-démographique hétérogène) du milieu rural et des quartiers homogènes de banlieues.

Référence : HQD-1, doc.1, p.7

Préambule : « Les résultats du comité de travail et l'état d'avancement des projets pilotes seront présentés à la Régie lors de la demande d'approbation budgétaire 2005. »

Question 4 : Veuillez préciser le nombre de projets pilotes envisagés maintenant. Veuillez également indiquer, pour chacun de ces projets pilotes, les informations générales par projet telles que : segment de marché visé, approche préconisée, nombre de participants prévu, location géographique, échéancier et autres informations pertinentes.

Réponse:

Voir les réponses aux questions 6.1 et 6.2 de la Régie à HQD-2, Document 1 pour le nombre de projets pilotes actuellement envisagés et la description du mandat de ce comité de travail.

Référence : HQD-1, doc.1, p.48

Question 5 : Veuillez fournir l'ensemble des données par année requises (coûts évités en dollars, investissements HQD, Investissements clients, taxe sur le capital, pertes de revenus, taxe sur le revenu brut, ainsi que toute autre donnée requise) pour calculer les différents tests de rentabilité utilisés dans la preuve, et ce pour chacun des marchés et programmes indiqués au tableau de la page 48 de HQD-1, document 1.

Réponse:

Conformément à la décision D-2003-231 du 12 décembre 2003, le Distributeur se réserve le droit de déposer cette réponse à la Régie de l'énergie au plus tard le 9 janvier 2004 à midi.

Question 6 : Veuillez indiquer le pourcentage et/ou le nombre de clients du marché résidentiel dont l'électricité est la principale source d'énergie pour le chauffage.

Réponse:

Excluant la bi-énergie, 67% des clients résidentiels utilisent l'électricité comme la source principale d'énergie pour le chauffage des locaux.

(Référence: Utilisation de l'électricité dans le marché résidentiel 2002 par Ad Hoc Recherche pour Hydro-Québec)